

### INSCRIPTION

#### ▷ Jusqu'à quelle date puis-je m'inscrire ?

Vous avez jusqu'au :

- **20 mars** pour vous inscrire (paiement des frais d'inscription ou bien si boursier téléchargement de votre attestation de bourse)
- **27 mars** (12h) pour nous fournir les pièces demandées.

#### ▷ A quelle date et comment dois-je faire parvenir les pièces administratives pour mon inscription ?

Afin de valider complètement votre dossier, vous devez télécharger les documents sur votre espace personnel, au plus tard le **27 mars 2017 (12h)**

#### ▷ Quelles sont les pièces administratives à fournir ?

Les pièces administratives à nous joindre sont : le certificat de scolarité, l'attestation du test TOEIC déjà en votre possession (ou tests TOEFL IBP ou ITP peuvent se substituer au score TOEIC), et éventuellement votre attestation de **bourse définitive recto-verso 2016/2017**, ou de sportif de haut niveau.

#### ▷ Qu'est-ce que l'attestation de bourse définitive (pièce à télécharger si vous êtes boursiers) ?

L'attestation de bourse définitive est l'attestation qui confirme que vous êtes boursiers, il est indiqué au verso le montant définitif que vous allez percevoir, c'est celle-ci que vous devez télécharger et **non l'attestation conditionnelle**.

#### ▷ Je suis boursier, quel montant dois-je verser pour mon inscription ?

Les droits d'inscription sont gratuits pour les candidats boursiers. Votre statut ne vous dispense cependant pas des frais des tests (TOEIC sur le site concours SKEMA, TAGE 2 & TAGE MAGE sur le site de la FNEGE). Ces tests sont réalisés par des organismes privés et la gratuité ne peut être appliquée.

### DIPLOMES

#### ▷ J'ai une équivalence L3, puis-je postuler au concours AST1 ?

**Les niveaux d'études, équivalences, crédits ne seront pas suffisants.** Les candidats doivent être inscrits en dernière année d'un cursus diplômant. Les candidats ayant, par exemple, effectué deux ans d'un cursus d'une Ecole délivrant son diplôme au bout de trois, quatre ou cinq ans ne pourront pas prétendre à se présenter à l'AST1.

**SKEMA Business School se réserve le droit de ne pas accepter les diplômes ne répondant pas aux critères requis.**

▷ **J'ai une équivalence M1, puis-je postuler au concours AST2 ?**

**Les niveaux d'études, équivalences, crédits ne seront pas suffisants.** Les candidats doivent être inscrits en dernière année d'un cursus diplômant. Les candidats ayant, par exemple, effectué trois ans d'un cursus d'une Ecole délivrant son diplôme au bout de quatre ou cinq ans ne pourront pas prétendre à se présenter à l'AST2.

**SKEMA Business School se réserve le droit de ne pas accepter les diplômes ne répondant pas aux critères requis.**

▷ **Si je suis admis à SKEMA Business School et ne valide pas mon diplôme actuel, pourrai-je intégrer ?**

L'admission est prononcée sous réserve d'obtention du diplôme universitaire avant le 31 octobre 2017. Si vous ne validez pas votre diplôme, vous ne pourrez pas intégrer SKEMA Business School ou poursuivre votre scolarité au sein de Skema Business School, et perdrez le bénéfice de votre admission.

▷ **Puis-je postuler avec le diplôme que je prépare ?**

Vous trouverez, lors de votre inscription, la liste des diplômes acceptés dans le menu déroulant. Si celui-ci n'y figure pas veuillez contacter le service concours : [service.concours@skema.edu](mailto:service.concours@skema.edu)

**EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

▷ **Quelles sont les épreuves d'admissibilité ?**

Pour les concours AST 1 les épreuves d'admissibilité sont le TAGE 2, le TOEIC\* et le CV à compléter.

Pour le concours AST 2 les épreuves d'admissibilité sont le TAGE MAGE, le TOEIC\* et le CV à compléter.

▷ **Quand et comment puis-je obtenir ma convocation aux épreuves d'admissibilité ?**

Votre convocation aux épreuves écrites sera disponible en ligne dans votre espace personnel, vous en serez informé par e-mail.

**TAGE2 ou TAGE MAGE**

▷ **J'ai passé le TAGE 2 ou le TAGE MAGE l'année dernière, le score est-il encore valable ?**

Les tests TAGE 2 & TAGE MAGE peuvent être passés 2 fois par année civile (1 fois au cours du 1er semestre – janvier à juin – et une fois au cours du 2e semestre – juillet à décembre).

SKEMA retiendra le score passé entre le **1ER janvier 2016 et le 29 avril 2017**

▷ **Suis-je obligé de passer le TAGE 2 ou le TAGE MAGE par SKEMA Business School ? Comment dois-je vous faire parvenir mon score ?**

Non vous pouvez tout à fait passer le test par le biais d'un autre organisme, la FNEGE nous transmettra votre score.

- ▷ **Je passe le Tage par le biais d'un autre concours mais je n'aurai pas les résultats pour le 30 avril, comment faire ?**

Nous pourrions récupérer votre score directement auprès de la FNEGE, nous n'aurons pas à attendre la parution de vos résultats pour nous les procurer. L'important sous réserve que la session se déroule au plus tard le 29 avril 2017 est que vous passiez votre test, au plus tard le 29 avril.

- ▷ **J'ai eu l'occasion de passer plusieurs fois le test Tage 2/Mage, comment vous adresser le meilleur score ?**

La FNEGE nous adressera le meilleur score que vous auriez pu obtenir en tenant compte de la période acceptée (rappel : SKEMA retiendra les scores passés entre le 1er janvier 2016 et le 29 avril 2017)

ATTENTION : si vous avez passé le test avec votre nom de jeune fille est que vous êtes depuis mariée, nous ne pourrions pas retrouver le meilleur des 2 scores.

- ▷ **Comment faire pour m'inscrire à la session TAGE2 ou TAGE MAGE de SKEMA ?**

Les inscriptions et règlement se font uniquement sur le site de la FNEGE : [www.tage2.fr](http://www.tage2.fr) ou [www.tagemage.fr](http://www.tagemage.fr)

SKEMA ne s'occupe pas de votre inscription.

**ATTENTION** : le nombre de places est limité.

- ▷ **Je me suis inscrit à la session TAGE2 ou TAGE MAGE de SKEMA, quels sont les horaires de convocation, test ?**

Le test a lieu le matin, convocation pour 8h30. Le test devrait se terminer au plus tard vers 12h30.

- ▷ **Je me suis inscrit à la session TAGE2 ou TAGE MAGE de SKEMA, le score est-il accepté par les autres écoles ? Quand aurons-nous les résultats ? Comment les communiquer aux autres écoles ?**

Il vous faut vérifier auprès des écoles concernées si la date de notre session est acceptée.

Les résultats seront communiqués sur votre espace personnel le 12 mai. L'attestation papier vous sera transmis par la FNEGE

Il vous faut vérifier auprès des écoles concernées qui devraient pouvoir récupérer votre score directement auprès de la FNEGE.

- ▷ **Je souhaite passer le test à l'occasion de la session SKEMA de Lille ou Sophia mais il n'y a plus de place, allez-vous rajouter des places ?**

Il n'est pas prévu d'ajouter des places, il vous faudra prévoir une inscription sur une autre session

- ▷ **Sur le site de la FNEGE il me réclame mon numéro de candidat SKEMA, de quel numéro s'agit-il ?**

Il s'agit du numéro d'inscription fourni lorsque vous avez créé votre candidature sur le site AST de SKEMA Business School : numéro à 6 chiffres

- ▷ **J'ai reçu un mail de la FNEGE m'indiquant que vous leur aviez dit que je n'étais pas candidat chez vous et que je ne pouvais bénéficier de la session de SKEMA ? je suis pourtant inscrit sur le site SKEMA.....**

Après vérification sur notre site, il s'avère que vous n'êtes effectivement pas inscrit sur notre site ou que votre candidature n'a pas été finalisée (paiement des frais d'inscription).

La session SKEMA est réservée aux candidats, vous devez donc procéder à votre inscription rapidement ou changer de session.

- ▷ **Avez-vous des annales à me conseiller pour que je puisse m'exercer à ces tests ?**

Nous vous invitons à vous rapprocher de la FNEGE qui propose des annales officielles (avec logo FNEGE) qui contiendront toutes les nouveautés ou de vous les procurer dans le commerce.

- ▷ **Quel score doit-on obtenir au TAGE 2, TAGE MAGE pour être admissible ? Y a-t-il une barre minimum ?**

Il n'y a pas de « moyenne » ou score minimum à obtenir aux épreuves, vous passez un concours et non un examen, nous ne pouvons pas vous donner de barre à atteindre, celle-ci étant fixée chaque année par le jury d'admissibilité.

## TOEIC\*

- ▷ **Il y a plusieurs TOEIC Listening and Reading, lequel faut-il sélectionner ?**

Vous sélectionnez Listening and Reading – Institutional Programme ou Public, les tests et scores sont de qualité identiques (institutional quand on le passe au sein d'une école / Public : quand on le passe dans un centre officiel ETS)

- ▷ **Est-il nécessaire d'avoir sa photo sur l'attestation de score TOEIC ?**

L'attestation avec photo n'est pas obligatoire.

- ▷ **J'ai passé le TOEIC l'année dernière, le score est-il encore valable ?**

Nous acceptons les scores des tests passés à **partir du 8 avril 2015**

- ▷ **Je passe le TOEIC dans le cadre de plusieurs concours, quel score prendrez-vous en compte ?**

Nous prendrons en compte un seul résultat, celui que vous aurez téléchargé sur votre espace personnel, et ce, pour le 29 avril – 12 h au plus tard. Un seul score pourra être téléchargé, et il sera définitif.

- ▷ **Suis-je obligé de passer le TOEIC par SKEMA Business School ? Comment dois-je vous faire parvenir mon score ?**

Il n'y a aucune obligation de passer le TOEIC par notre intermédiaire mais si vous passez le TOEIC par le biais d'une autre session que la nôtre, vous devrez télécharger votre score sur votre espace personnel pour le **29 avril 2017 (12h)**. Aucun score téléchargé après le 29 avril ne sera pris en compte. Une fois téléchargé, vous ne pourrez plus en changer.

Il appartient au candidat de veiller aux délais de correction du test. ATTENTION : tout retard ne sera pas accepté quel qu'en soit le motif (attestation non reçue pour des raisons indépendantes de la volonté du candidat ...)

- ▷ **Sur quel site puis-je trouver des sessions ?**

<https://www.etsglobal.org>

- ▷ Si je passe la session TOEIC de SKEMA Business School , me sera-t-il possible de fournir un meilleur score obtenu à l'occasion d'une autre session ? Si oui comment procéder ?

Lors de l'affichage des résultats obtenus à la session de SKEMA, il vous sera demandé, sur votre espace personnel, si vous conservez ou non le score, dans le cas contraire vous aurez la possibilité de télécharger l'attestation correspondant au meilleur score.

- ▷ Si je passe la session TOEIC de SKEMA Business School , quand l'attestation nous sera-t-elle envoyée ?

Votre score est automatiquement enregistré sur votre espace personnel vous n'avez pas à télécharger l'attestation. L'attestation papier vous sera envoyée par voie postale, à compter du 30 avril 2017.

- ▷ Dois-je obligatoirement passer le TOEIC ou si je passe le TOEFL est-ce que cela peut compter de manière similaire ?

Seul le TOEFL (IBT ou ITP) peut se substituer au TOEIC (l'IELTS, ...ou tout autre type de test ne sont pas acceptés)

- ▷ Nous avons jusqu'au 29 avril pour vous adresser le score TOEIC, une session passée après le 8 avril sera-t-elle acceptée ? Si j'ai la possibilité d'en passer une le 21 avril par exemple vous l'accepterez ?

Dès lors que vous serez en mesure de télécharger pour le 29 avril (12h) sur votre espace personnel l'attestation, le score sera accepté. Il appartient au candidat de veiller aux délais de corrections. **Tout retard ne sera pas accepté quel qu'en soit le motif** (attestation non reçue pour des raisons indépendantes de la volonté du candidat,.....)

- ▷ Quel score doit-on obtenir au TOEIC pour être admissible ? Y a-t-il une barre minimum ?

Il n'y a pas de « moyenne » ou score minimum à obtenir aux épreuves, vous passez un concours et non un examen, nous ne pouvons pas vous donner de barre à atteindre, celle-ci étant fixée chaque année par le jury d'admissibilité.

- ▷ Quand et comment puis-je connaître les résultats d'admissibilité ?

Les résultats d'admissibilité seront publiés sur le site <http://concours.skema-bs.fr/> le 12 mai 2017 dans votre espace personnel.

- ▷ J'ai un score TOEFL et un score TOEIC, lequel faut-il vous adresser ? Lequel des deux m'apportera-t-il le plus de point ?

Il vous faudra nous adresser par mail ([service.concours@skema.edu](mailto:service.concours@skema.edu)) les deux attestations afin que nous gardions le score qui vous sera le plus avantageux

- ▷ Je suis inscrit à la session de SKEMA, quels sont les horaires de convocation, test ?

Le test a lieu l'après-midi, convocation pour 13h. Le test devrait se terminer au plus tard vers 17h.

## CV EN LIGNE

▷ Y' a-t-il un dossier de motivation ?

Non, il s'agit maintenant d'un CV en ligne à compléter sur votre espace personnel

▷ Dois-je télécharger mes résultats de baccalauréat ou la copie de mon Baccalauréat ?

Vous devez télécharger la copie de votre Baccalauréat

▷ A quelle date dois-je vous finaliser le CV en ligne ?

Le CV doit être finalisé sur votre espace personnel pour le 27 mars 2017 (12h)

Vous devez télécharger les éventuelles pièces demandées sur votre espace personnel

▷ Quelles sont les pièces à télécharger ?

Des relevés (officiels) de notes semestriels obtenues au cours de chacune des années d'études supérieures précédentes sur papier à en-tête et portant le tampon de l'établissement :

AST1 : S1 – S2 et éventuellement S3 & S4 si en votre possession

AST2 : S1 – S2 – S3 – S4 et éventuellement S5 & S6 si en votre possession

La copie de votre Baccalauréat.

**Aucun autre document ne devra être joint**

▷ Vous demandez des relevés officiels mais mon établissement ne les fournit plus sous format papier. Ils sont tous disponibles en ligne, puis-je vous faire une copie d'écran ?

Vous devez imprimer votre copie d'écran et demander à votre établissement qu'il y ajoute le tampon de ce dernier.

▷ Je n'ai pas de relevés classiques avec une moyenne sur 20, que dois-je faire ?

Vous devez contacter le service concours : [service.concours@skema.edu](mailto:service.concours@skema.edu)

▷ J'ai déjà obtenu mon diplôme, faut-il que je télécharge le relevé de notes obtenu à l'examen ?

Non, vous devez télécharger les relevés de notes des années scolaires.

▷ J'ai passé mon BTS en candidat libre, je n'ai donc pas de relevés de notes, que dois-je télécharger ?

Vous devez télécharger les résultats obtenus pour votre BTS

▷ Je suis actuellement en Licence avec une préparation aux différents concours des écoles de commerce, dois-je sélectionner double-diplôme, prépa ou aucune ?

Vous sélectionnez « aucune ». Un double diplôme étant l'obtention du diplôme universitaire français et du diplôme d'un autre établissement de formation

▷ Je suis en double-diplôme, quels relevés dois-je télécharger ? Les deux ? Comment calculer la moyenne ?

Vous devez télécharger les relevés de l'université de rattachement (française).

▷ J'ai redoublé ma 1ère ou 2ème année de licence, quel relevé dois-je mettre ?

Vous devez télécharger les relevés de l'année qui a été validée.

▷ J'ai fait 1 ou 2 années de classes prépa et suis maintenant en Licence. Quels relevés dois-je télécharger sur mon espace personnel ?

Vous devez télécharger les relevés de votre 1ère et/ou 2ème année de prépa et le ou les semestres de licence en votre possession.

▷ J'ai des relevés trimestriels, où dois-je les télécharger ?

Vous devez sélectionner « relevés annuels » et télécharger les 3 relevés dans le même document puis calculer votre moyenne trimestrielle en moyenne annuelle.

▷ Je suis actuellement en Licence, je ne pense pas avoir mon relevé de notes du semestre 3 pour le 27 mars, serais-je pénalisé ?

Non, vous devez télécharger les relevés en votre possession.

AST1 (Bac+2) : semestres 1/2 (3&4 si possible)

AST2 (Bac+3) : semestres 1/2/3/4 (5&6 si possible)

▷ Dans la partie expérience professionnelle et/ou associative, comment faut-il rédiger les informations ?

Les informations doivent être succinctes et non développées

▷ Lorsque je saisis ma moyenne avec décimale, la moyenne s'arrondit au nombre inférieur, que faire ?

Vous devez saisir votre moyenne avec un point et non une virgule.

▷ J'ai validé mon CV par erreur alors que j'ai encore des éléments à télécharger ou des rubriques à compléter ?

Merci de bien vouloir envoyer un mail à [service.concours@skema.edu](mailto:service.concours@skema.edu) afin que nous puissions débloquent votre dossier.

## EPREUVES D'ADMISSION

▷ **Epreuves d'entretien et de langues vivantes**

Quand dois-je m'inscrire aux épreuves orales ?

**Si vous êtes admissible**, vous devrez prendre rendez-vous pour les épreuves orales du 12 mai (14h) au 15 mai (12h) sur le site <http://concours.skema-bs.fr/>

Quand et comment puis-je obtenir ma convocation aux épreuves orales d'admission ?

La prise de rendez-vous sur internet confirme votre inscription aux oraux. Une confirmation d'inscription aux épreuves orales sera téléchargeable sur votre espace personnel. Vous ne recevrez pas de convocation écrite, elle vous sera remise le matin de vos épreuves.

▷ **Je ne serai pas présent pendant la période des épreuves orales, puis-je passer les oraux à un autre moment ou par Skype (ou autre moyen) ?**

Il n'est vraiment pas possible de prévoir un passage avant ou même après la période d'oral, ou d'organiser les entretiens par téléphone, Skype ou autre moyen de communication... Si vous souhaitez intégrer le Programme Grande Ecole, vous devez vous présenter aux épreuves en même temps et dans les mêmes conditions que les autres candidats.

## AFFECTATION

▷ **Si je suis admis à SKEMA Business School, suis-je certain d'intégrer le campus de mon choix ?**

L'affectation dans un des campus de SKEMA Business School se fera en fonction de votre classement, des démissions enregistrées de candidats classés avant vous et des places disponibles par campus.

Un règlement spécifique détaillera les conditions d'affectation ainsi que les conditions de remboursement et de non-remboursement de l'acompte. Ce règlement sera communiqué au candidat lors de son inscription en ligne aux oraux et avant le paiement de l'acompte. L'inscription aux oraux vaudra acceptation du dit-règlement.

## REPORT

### ▷ Je suis admis à votre concours mais je vais étudier une année à l'étranger avant, que dois-je faire ?

Les demandes de report ne peuvent être validées en amont des résultats du Concours. Il faudra faire une demande écrite à la Direction des Admissions du programme Grande Ecole dès que vous saurez si vous êtes admis et affecté dans notre Ecole.

## DEMISSION – REMBOURSEMENT

### ▷ Je souhaite annuler mon inscription (au concours et/ou aux tests TAGE 2, TAGE MAGE et TOEIC) de Lille ou Sophia ou démissionner du concours SKEMA comment me faire rembourser ?

- Remboursement Frais de dossier : En cas de désistement (au plus tard le 27 mars 2017 – 12 h), les frais de dossier seront remboursés, demandes faites par courriel : [service.concours@skema.edu](mailto:service.concours@skema.edu).  
Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera acceptée. En cas d'absence aux épreuves, les frais de dossier ne seront pas remboursés
- Inscription session TOEIC Skema : En cas de désistement dans les 14 jours suivant l'inscription à la session TOEIC, les frais seront remboursés, demandes faites par courriel : [service.concours@skema.edu](mailto:service.concours@skema.edu)  
Passé ce délai, les frais TOEIC restent acquis à SKEMA Business School.

Le délai de remboursement sera laissé à l'appréciation de SKEMA Business School en fonction des délais de vérification.

L'inscription et le paiement aux tests TAGE2 ou TAGE MAGE se font par auprès de la FNEGE. Aucun remboursement ne sera possible.

[service.concours@skema.edu](mailto:service.concours@skema.edu)

Lille – 03.20.21.59.16

Sophia Antipolis: 04.93.95.44.35